



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 19 juillet 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRIGUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERRI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MORGANTI Julien	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
MALAFRONTE Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS : BATTESTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ;

Considérant que certaines structures ne présentent plus de contrainte de sécurité nécessitant une présence permanente sur site ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » du 14 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 24 juin 2021 ;

Vu les rapports présentés ce jour ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De modifier la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi qu'il suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service ;

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent polyvalent d'entretien et de maintenance	<i>Pour des raisons de sécurité liées à la localisation du site (base nautique de l'Arinella)</i>

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BENEFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION

DIT

- Que le logement est accordé à titre gratuit mais que l'occupant supporte l'ensemble des réparations et des charges locatives afférentes au logement, l'assurance du logement ainsi que les impôts ou taxes liées à l'occupation du logement ;
- Que la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité ou encore du chauffage sont obligatoirement à la charge de l'agent ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pozzo di Borgo', written over a horizontal line.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27 JUIL. 2021
et publication ou notification
du 27 JUIL. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora HRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.